

de sa nouvelle conquête, restituera l'Isle-Royale ou Cap-Breton, pour être possédée par la France en toute souveraineté. On conviendra que pour mettre un prix à cette restitution, la France, sous aucune dénomination, n'élèvera dans l'Isle de fortifications, & se bornera à y entretenir les établissemens civils & le port pour la commodité des Bâtimens pêcheurs qui y aborderont.

III. La France restituera à l'Angleterre l'Isle de Minorque & le Fort Saint-Philippe, dans le même état qu'il s'est trouvé lorsqu'il a été conquis par les armes du Roi, ainsi que l'artillerie appartenante à l'Angleterre qui étoit dans le Fort lors de la prise de cette Isle.

IV. En considération de cette restitution, l'Angleterre restituera de son côté à la France l'Isle de la Guadeloupe & de Marie-Galante, & ces deux Isles seront rendues dans le même état où elles se sont trouvées lors de la conquête par les armes d'Angleterre.

V. Les Isles appellées neutres, sont celles de la Dominique, Saint-Vincent, Sainte-Lucie & Tabago. Les deux premières sont occupées par les Caraïbes sous la protection de la France, selon le Traité de 1660; elles resteront dans l'état où elles ont été depuis ce Traité.

La Couronne d'Angleterre n'a présenté jusqu'à présent aucun titre qui lui donnât des droits sur les deux dernières; cependant il sera négocié entre les deux Cours, ou que ces quatre Isles restent neutres absolument, ou que les deux possédées par les Caraïbes soient seulement déclarées neutres, & que l'Angleterre entre en possession souveraine de l'Isle de Tabago, de même que la France de celle de Sainte-Lucie, sauf toutefois le droit d'un tiers avec lequel les deux Couronnes s'entendront si ce droit existe.

VI. Il seroit avantageux que les Compagnies des deux Nations aux Indes-Orientales, s'abstinsent à jamais de toutes vûes militaires & de conquêtes, pour se restreindre & s'entre-aider dans les vûes de commerce qui leur sont propres. L'on ignore en France la situation précise où les deux Nations se trouvent aux Indes-Orientales; c'est pourquoi le Roi,